
Été - ALSH - 3-15 ans

Nouveauté 2013 : GROUPE 13-15 ANS : Programme d'activités en partenariat avec le CAJ, salle dédiée au groupe, programme indépendant du reste de l'ALSH.

-0

La municipalité par le biais du [centre socioculturel](#), de la [garderie municipale](#) et du [Centre Animation Jeunesse](#), propose durant l'été un accueil des enfants et adolescents de 3 à 15 ans encadrés par une équipe de professionnels.

Période :

Juillet

- 3-6 ans à la [Salle Polyvalente](#) – 7-15 ans à l'[école George Sand](#) (groupes partagés entre les 7/8 ans ; 9/10 ans, 11/13 ans)

Août

- 3-15 ans à la [Salle Polyvalente](#)

Le Centre

Le centre de Loisirs agréé par la [Direction Départementale de la Cohésion Sociale](#) est placé sous la responsabilité d'un directeur et d'une équipe pédagogique diplômée et stagiaires B.A.F.A.

Il fonctionne de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi durant les mois de juillet et août sauf les 14 juillet et 15 août.

Le transport

Un transport gratuit est à votre disposition le matin et le soir aux points de ramassage suivants :

Sonolys, centre socioculturel, école Jacques Prévert, Hameau de l'Alloeu, garage AG Lys, EHPAD, école George Sand et retour.

Les animateurs sont présents à chaque arrêt pour la prise en charge des enfants.

Assurance

Chaque enfant inscrit au centre de loisirs et au CAJ doit obligatoirement prendre une carte d'assurance valable un an (14,40€ par famille ou 10,30€ en individuel). Il est possible de prendre une carte à 3€ qui sera valable uniquement pour la période du centre (enfants de 2 à 6 ans qui ne participent pas aux activités du centre durant l'année).

Les tarifs

Ils sont calculés selon vos revenus.

Tarif 2013 à la semaine :

	Externe			Demi-pensionnaire		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Quotient Familial						
Inférieur à	21,54€	20,47€	18,76€	38,25€	36,49€	34,09€

617€						
de 618€ à 761€	30,44€	25,93€	23,78€	48,79€	43,24€	40,06
Supérieur à 762€	33,22€	30,41€	27,59€	51,57€	46,68€	43,87
Extérieur	76,50€			90,00€		

* Quotient Familial = (1/12 des ressources nettes + prestations familiales) / Nombre de parts

Le tarif extérieur ne s'applique pas aux enfants résidents hors de la commune mais scolarisés dans les écoles saillysiennes.